

21^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(19-30 janvier 2015)

République démocratique populaire Lao

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mardi 20 janvier 2015 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation de la République démocratique populaire Lao.

La France salue la ratification par le Laos de la Convention contre la torture et se félicite de certaines améliorations apportées aux droits économiques et sociaux. Elle déplore néanmoins les restrictions importantes apportées à l'espace de la société civile, notamment dans le contexte de sa candidature pour un siège au Conseil des droits de l'Homme.

La France adresse les recommandations suivantes à la République populaire Lao :

- Veiller à assurer, en droit et dans les faits, la protection des libertés fondamentales afin que le Laos se conforme au Pacte international relatif aux droits civils et politiques qu'il a ratifié. S'agissant de la liberté d'expression : lever les restrictions à la liberté de la presse, assurer l'indépendance et le pluralisme des médias, ainsi qu'un environnement favorable au travail des journalistes. S'agissant de la liberté d'association : faciliter le libre exercice des défenseurs des droits et des ONG, notamment par une réforme du système d'enregistrement des associations.
- Ratifier la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et modifier la législation en conséquence. Diligenter des investigations indépendantes et approfondies sur les cas de disparitions, en vue de traduire les responsables en justice.
- Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

- Formaliser le moratoire sur la peine de mort dans la perspective de son abolition. Commuer les peines capitales en peine d'emprisonnement.
- Assurer le respect effectif des droits et des standards internationaux pour les personnes privées de liberté, en y allouant les moyens nécessaires.

Je vous remercie./